

Introduction

L'Académie royale d'architecture est créée tardivement, en 1671, et cette création est le fruit d'une longue réflexion : en 1662, Colbert, n'ayant pas de connaissances particulières dans le domaine architectural, bien que certains de ses aïeux aient été maçons¹, s'entoure d'une commission chargée de délibérer sur les bâtiments du roi. Il espère à cette date, succéder au surintendant des bâtiments, Antoine Ratabon (surintendant de 1656 à 1663) et participer directement au grand œuvre royal, la modernisation du Louvre. Pour ce faire, il commence par s'appuyer non sur des architectes mais sur des gens de lettres, Jean Chapelain et Charles Perrault, comme le rappelle ce dernier :

« Dès la fin de l'année 1662, M. Colbert, ayant prévu ou sachant déjà que le Roi le ferait surintendant de ses bâtimens, commença à se préparer à la fonction de cette charge. [...] Il songea qu'il auroit à faire travailler non seulement à achever le Louvre [...] mais à faire élever beaucoup de monumens à la gloire du Roi. [...] Il voulut assembler un nombre de gens de lettres et les avoir auprès de lui pour prendre leurs avis sur ces matières et former une espèce de petit conseil². »

Ne parvenant pas immédiatement à ses fins – il est nommé surintendant des bâtiments, arts, tapisseries et manufactures de France le 1^{er} janvier 1664 –, Colbert crée deux institutions parallèles : la petite Académie qui a en charge la célébration du roi par des inscriptions notamment (1663) et un conseil des bâtiments qui réunit Le Vau, Le Brun et Charles Perrault (1667). Ce conseil a pour but de choisir un parti architectural pour terminer le Louvre, puis de superviser le chantier. Il s'agit pour Colbert de disposer d'un organisme qui puisse le conseiller dans la construction des bâtiments royaux tout en s'appuyant sur des hommes qui lui sont liés – Perrault et Charles Le Brun, pouvant contrebalancer le pouvoir de Le Vau qui travaille déjà essentiellement pour le roi³. Il faut attendre la mort de cet architecte (octobre 1670) pour qu'un professeur d'architecture, François Blondel, protégé de longue date par le « clan » Colbert, soit nommé par le roi (janvier 1671) comme il est rappelé par le brevet de cet architecte :

« Sa Majesté ne pouvoit jeter les yeux sur une personne plus capable de s'acquitter dignement de cette fonction [professeur d'architecture] que le Sr Blondel, professeur de mathématiques en son Collège royal qui a donné plusieurs marques de sa grande suffisance dans l'architecture par les leçons qu'il a faites audit collège. À cet effet, Sa Majesté désirant gratifier le Sr Blondel, elle luy a

donné la charge de professeur d'architecture pour l'enseigner en françois aux jeunes gens et en faire des conférences avec les plus habiles architectes de son royaume aux jours et en la manière qui sera réglée par ledit sr Colbert, surintendant de ses bâtimens⁴. »

Si un professeur d'architecture est nommé en janvier 1671, il faut attendre la toute fin de cette même année (le 31 décembre 1671) pour que soit organisée une institution spécifique, l'Académie royale d'architecture. À cette date, la réorganisation de l'administration des bâtimens est parachevée.

DES MISSIONS CLAIREMENT DÉFINIES

■ Le 31 décembre 1671, l'Académie royale d'architecture est installée dans une dépendance du Palais Cardinal, à l'hôtel de Brion, et plus précisément « à un des bouts de la mesme gallerie où est l'Académie royalle de peinture⁵ ». Les académiciens choisis parmi les « sujets les plus capables » se réunissent une fois par semaine « pour conférer et se communiquer leurs connaissances⁶ ». Sont nommés Libéral Bruand, Daniel Gittard, Antoine Lepautre, François Le Vau, Pierre Mignard et François d'Orbay, qui tous ont déjà travaillé pour le roi ; François Blondel est professeur et fait office de directeur, titre donné explicitement par Dezallier D'Argenville notamment⁷, tandis qu'André Félibien, déjà historiographe du roi et secrétaire de l'Académie royale de peinture et de sculpture, est nommé secrétaire de la nouvelle institution. Contrairement à ce qui se pratique à l'Académie royale de peinture et de sculpture, les académiciens architectes sont en nombre restreint. Cette particularité tient aux buts différents alloués aux deux institutions : peintres et sculpteurs cherchent à rompre avec le système des corporations, stigmatisant les inconvénients de ces dernières⁸, alors que les architectes, choisis par le souverain, sont les référents du roi quant au bâti régalien. Ils sont d'ailleurs placés directement sous la protection royale, comme les membres de l'Académie française et ceux de l'Académie des sciences. Cette disposition, implicite en 1671⁹ devient manifeste dès l'article I des lettres patentes de 1717 :

« L'Académie royale d'architecture demeurera toujours sous notre protection et recevra nos ordres par le surintendant et ordonnateur général de nos jardins, arts, académies et manufactures royales. »

L'Académie est une institution royale dont la première mission est de former de futurs architectes du roi. En témoignent le fait que Blondel soit nommé professeur de l'Académie royale d'architecture *avant* la création de cette dernière, que Blondel soit professeur et directeur de la nouvelle institution et que Blondel se préoccupe en premier chef de l'organisation des cours dans sa présentation de la nouvelle institution le 31 décembre 1671 :

« [Le professeur] fera leçon publique d'architecture à tous ceux qui voudront se trouver dans la sale de l'Académie, depuis deux heures de relevée jusques à quatre. Pendant la première heure, il dictera les leçons, et pendant la seconde,

il expliquera ou les éléments d'Euclide ou autres connaissances nécessaires aux architectes¹⁰. »

Au sein de la nouvelle institution royale, l'enseignement assuré prime, même s'il reste bref. Il doit permettre de dispenser un réel savoir théorique à tous ceux qui assistent à ces leçons d'architecture et de mathématiques, c'est-à-dire aux jeunes gens qui, à terme, sont appelés à travailler pour le roi. Cette mission d'enseignement se retrouve aussi dans l'Académie royale de peinture et de sculpture créée en 1648 et réorganisée par Colbert en 1666. Mais au sein de cette dernière, les multiples enseignants doivent guider les élèves dans leur connaissance de l'art du dessin et n'assurent pas de cours magistraux. Ce sont les conférences qui tiennent le premier rôle en ce domaine¹¹.

À côté de cette mission première, et comme à l'Académie royale de peinture et de sculpture et à l'Académie des sciences, les architectes académiciens doivent débattre de leur art, lors de réunions hebdomadaires :

« Tous les jeudis¹² de la semaine [s'assembleront] les personnes nommées par Sa Majesté, pour conférer sur l'art et les règles de l'architecture et dire leur avis sur les matières qui auront été proposées, selon l'estude et les observations que chacun aura faites sur les ouvrages antiques et sur les écrits de ceux qui en ont traité : chacun y adjoustant ses raisons particulières, selon le sujet qui sera en délibération¹³. »

Par ces débats, les académiciens doivent établir une règle architecturale applicable à tous. Cette norme doit, en premier lieu, permettre de fixer un bon goût architectural et, indirectement, d'asseoir l'architecture régaliennne, alors que le Louvre notamment est en cours d'achèvement. Pour ce faire, les académiciens reviennent aux sources et décident de lire les ouvrages qui font autorité (Vitruve, Palladio, Scamozzi, Vignole, Serlio, Alberti, Philibert de L'Orme). Ces textes qui doivent leur permettre d'établir des normes propres à l'architecture en France sont étudiés pour leurs multiples apports : outre la théorie des ordres omniprésente dans ces traités, les aspects pratiques de l'architecture sont tout particulièrement étudiés (étude des matériaux, des fondations...). L'intérêt des académiciens pour les aspects pratiques se perçoit aussi dans les réponses apportées aux questions qui leur sont régulièrement posées : des particuliers leur soumettent des problèmes de servitudes ou de mitoyenneté, des intendants ou des architectes sollicitent leur avis sur la construction d'ouvrages d'art (pont sur le Rhône en août 1688¹⁴) ou d'édifices publics (l'architecte Royer pour l'hôpital de Besançon¹⁵). « À toutes les demandes, l'Académie répond avec une singulière bonne volonté. [...] Elle fournit des solutions, des plans, des dessins ; elle charge même un de ses membres de suivre les travaux¹⁶. »

L'Académie d'architecture est donc avant tout un établissement d'enseignement, mais c'est aussi une institution qui doit dire la règle et qui délivre des conseils dans les champs les plus variés de l'architecture.

UNE ADAPTATION PERPÉTUELLE DE L'ORGANISATION

■ Si les missions de l'Académie restent constantes, l'institution connaît de nombreuses modifications au cours de son existence. Une première transformation structurelle est apportée en 1699 par le nouveau surintendant des bâtiments, Jules Hardouin-Mansart¹⁷. Académicien depuis le 23 décembre 1675 puis surintendant des bâtiments à partir du 7 janvier 1699, Hardouin-Mansart réorganise l'institution dans les jours qui suivent sa nomination. Ainsi le 12 février 1699, ayant convoqué les membres de l'Académie d'architecture en assemblée extraordinaire¹⁸, il rappelle les principes déjà définis par François Blondel concernant les réunions collégiales et les cours, mais ajoute que les officiers des bâtiments – contrôleurs et inspecteurs – auront le droit d'assister aux séances, et double le nombre des académiciens en créant une deuxième classe de sept architectes qui s'ajoute à une première classe de sept membres¹⁹. Cette réorganisation est parachevée en 1717 par des lettres patentes, Robert de Cotte étant cette fois Premier architecte du roi²⁰. Dans ce texte fondateur, il est mentionné explicitement que l'Académie royale d'architecture est placée sous la protection du roi (article I), que les académiciens sont tenus de résider à Paris sous peine d'expulsion (article III), qu'ils doivent être de bonnes mœurs et avoir construit des « ouvrages considérables d'architecture » (article VIII), et que pour le renouvellement des membres, les académiciens doivent présenter trois noms au souverain pour que ce dernier choisisse parmi eux les académiciens de première et de deuxième classe (articles VI et VII). Par ailleurs, il est clairement rappelé que les séances « seront au moins de deux heures » (article XI), que les académiciens doivent nourrir les débats par l'apport de mémoires ou dessins (article XIV) et traiter :

« des compositions d'ouvrages touchant la théorie et la pratique de divers genres et différentes parties d'architecture de chacun des arts qui dépendent d'elle, des sciences qui lui sont utiles et même sur les us et coutumes par rapport aux servitudes, au toisé et à toutes autres parties de jurisprudence, dont les architectes doivent être instruits²¹ ».

Les académiciens veulent s'intéresser à tous les aspects de l'architecture, se situant ainsi dans la droite ligne de Vitruve.

Les cours, évoqués après les conférences cette fois, restent inchangés dans la forme et dans le fond. Il est simplement précisé :

« Le professeur [...] sera tenu deux jours de chaque semaine, hors les temps des grandes et petites vacances [...] de donner des leçons en public dans une salle que l'Académie destinera à cet effet, dictera et expliquera chacun de ces deux jours pendant deux heures au moins, savoir pendant la première heure des leçons de géométrie pratique et pendant la deuxième et dernière, des leçons de différentes notions, enseignement, règles et pratiques d'architecture, le tout tendant à former un cours des principes de cet art et des connoissances qui seront les plus nécessaires²². »

Au cours du XVIII^e siècle, l'Académie connaît à nouveau quelques modifications : le nombre des architectes est augmenté en 1728 puis en 1756, et de nouveaux statuts apportant quelques modifications aux lettres patentes de 1717 sont promulgués en 1776²³. Surtout, dans le domaine de l'enseignement, à partir de 1730, deux professeurs sont nommés, l'un doit assurer les leçons de mathématiques et l'autre celles d'architecture, le nombre d'heures de cours restant identique. Il faut attendre 1755 pour que la durée des cours soit doublée, et les lettres patentes de 1776 pour que cette évolution soit institutionnalisée²⁴. Pour les leçons d'architecture, l'article XLIII reprend d'ailleurs presque mot pour mot les lettres patentes de 1717 :

« Le professeur d'architecture [...] sera tenu deux jours de chaque semaine, hors les temps des grandes et petites vacances, de donner en public des leçons dans la salle que l'Académie destinera à cet effet. Il dictera et expliquera chacun de ces deux jours, pendant deux heures au moins [ces leçons]. »

L'organisation des cours de mathématiques est quant à elle expliquée, et légitimée à l'article suivant (art. XLVI) :

« Comme l'architecture a besoin d'emprunter souvent les lumières de la géométrie, de la mécanique et de la perspective, le professeur de mathématiques sera tenu de donner deux jours de la semaine, des leçons de ces sciences, soit en faisant successivement un cours de chacune, soit en les entremêlant de la manière qui sera jugée par l'Académie la plus convenable pour l'utilité de ses élèves. »

A ces cours généraux sont ajoutés dans les années qui suivent des leçons d'hydrodynamique (1777²⁵) dispensés par des membres de l'Académie royale des sciences, et des leçons de stéréotomie (1778)²⁶.

Malgré la spécification progressive des leçons, le cadre pédagogique reste très lâche. Comme dans les premières années, il ne s'agit toujours pas de dispenser un enseignement complet – les quelques heures de cours hebdomadaires n'auraient pu suffire –, mais de délivrer les rudiments de l'architecture, indispensables à la formation de l'architecte. Cette organisation trouve son terme en août 1793 avec la suppression de toutes les académies royales.

UNE HISTORIOGRAPHIE LACUNAIRE

■ Si l'organisation de cet enseignement est aujourd'hui bien connue, sa nature demeure peu examinée. Certes, l'histoire de la formation de l'architecte a bénéficié de quelques études générales ces dernières années. Des architectes comme Jean-Pierre Epron²⁷ et Laurent Pelpel²⁸, s'intéressant aux évolutions qu'a pu connaître le métier d'architecte depuis l'Ancien Régime, se sont attachés à étudier la formation architecturale des élèves du XVIII^e siècle. Dans leurs études, ils mettent l'un et l'autre en avant l'aspect multiforme de cette formation et, s'ils n'ont pas pris en compte celle dispensée dans les cabinets d'architectes, ils se sont intéressés à toutes les écoles naissant au XVIII^e siècle : l'École des arts de Jacques-François Blondel, l'École des ponts et chaussées, l'École du génie de

Mézières. Les auteurs se penchent aussi rapidement sur l'enseignement académique, mais ils se fondent alors essentiellement sur les cours publiés, ceux de François Blondel²⁹ et de Jacques-François Blondel³⁰. Ces sources facilement accessibles ont permis aux auteurs de ces rapports de présenter, pour la première fois, les formes prises par l'enseignement architectural dispensé dans des institutions créées exclusivement à cet effet. Ils ont pu aussi expliquer les hésitations manifestes dans la formation de l'architecte, l'homme de l'art ayant alors, soit une activité libérale, soit un emploi dépendant directement du pouvoir central.

À la suite de ces premiers travaux sur la formation architecturale, divers aspects de l'enseignement académique ont été réévalués. Reed Benhamou s'est intéressé à de nombreuses reprises à l'enseignement architectural et notamment à celui dispensé par François et Jacques-François Blondel³¹. Surtout, Monique Mosser et Daniel Rabreau sont revenus sur les principes de l'enseignement académique dans la seconde moitié du XVIII^e siècle³². Leur étude précise montre combien l'enseignement de l'architecture connaît des modifications continues, y compris dans les dernières années de l'Académie. Ont aussi été étudiées par Jean-Marie Pérouse de Montclos les conséquences immédiates de cet enseignement académique, les dessins pour les Grands Prix³³. Compte tenu des projets conservés, sont essentiellement évoqués les travaux des jeunes architectes de la seconde moitié du siècle, et la présentation de l'enseignement stricto sensu reste quant à elle essentiellement fondée sur les propositions de L. Pelpel.

Si les études sur l'enseignement existent donc, elles sont essentiellement fondées sur deux personnages, François Blondel (1618-1685) et Jacques François Blondel (1705-1774). La carrière de ces deux hommes est d'ailleurs de mieux en mieux connue, grâce à de nombreuses monographies, écrites surtout ces dernières années. Ainsi, si la vie du premier a été dévoilée par P. Mauclair et C. Vigoureux³⁴, A. Gerbino³⁵, par ses études régulières a totalement renouvelé notre connaissance de F. Blondel. La carrière des derniers professeurs de l'Académie royale d'architecture est elle aussi bien connue : J.-F. Blondel a fait l'objet de très nombreuses analyses puisqu'à la monographie déjà ancienne d'A. Prost, il faut ajouter de nombreux articles portant essentiellement sur ses cours et trois thèses récentes concernent différents aspects de sa carrière ou de ses réalisations³⁶. De même, le deuxième et dernier professeur de mathématiques a fait l'objet d'un article récent³⁷ et le dernier professeur d'architecture, Julien-David Leroy (1728-1803), adjoint de Blondel dès 1763 avant de devenir professeur lui-même à la mort de son prédécesseur en 1774, a lui aussi fait l'objet d'une étude approfondie³⁸. Cependant, faute de sources, il reste difficile de connaître précisément la nature de son enseignement.

Les rouages de l'institution académique sont, quant à eux, beaucoup mieux connus. C'est Henry Lemonnier qui, en publiant une grande partie des procès-verbaux de l'Académie royale d'architecture (Paris, 1911-1926, 10 vol.) a le premier permis de mieux connaître l'institution royale. En effet, cet historien de l'art ne s'est pas contenté de mettre une source de première importance à la disposition des chercheurs, mais il a aussi été le premier, dans les introduc-

tions aux différents volumes, à s'intéresser au fonctionnement de l'institution royale. Il a dépassé en ce sens l'œuvre de ses contemporains, A. de Montaignon et J. Guiffrey qui avaient certes porté à la connaissance de tous les relations entre les directeurs de l'Académie de France à Rome et les surintendants mais n'avaient pas fourni d'éléments de connaissance aussi précis sur le fonctionnement de l'institution romaine³⁹. Par son travail pionnier, H. Lemonnier a dévoilé le fonctionnement de l'Académie royale d'architecture. Il faut attendre 1993 pour que ce travail soit repris et approfondi par W. Schöller qui a étudié les liens de l'Académie avec le pouvoir à travers l'action des surintendants⁴⁰. Cet ouvrage qui mériterait d'être traduit en français, a donné une impulsion nouvelle aux études sur l'Académie d'architecture : depuis, Basile Baudez est revenu sur l'ensemble des aspects institutionnels en insistant sur les rapports du pouvoir royal et de l'institution académique dans la deuxième moitié du XVIII^e siècle essentiellement⁴¹. L'Académie royale d'architecture est donc aujourd'hui une institution mieux connue, même si une étude générale approfondie de l'institution reste à faire, notamment à travers les hommes qui la composent. Dans le domaine de l'enseignement, seuls les cours de F. Blondel et de J.-F. Blondel sont notoires. Il reste donc à s'interroger sur ceux dispensés de la mort de F. Blondel (1686) à la « prise de pouvoir » de Jacques-François Blondel en 1762, tout en tenant compte de l'ensemble de l'enseignement académique.

UNE DIDACTIQUE MÉCONNUE

■ Faut-il voir une absence de sources à ce manque d'études ? En fait, très récemment l'importance de deux professeurs de la fin du XVII^e siècle et des premières années du XVIII^e a pu être soulignée : la figure de Philippe de La Hire a ainsi été étudiée dans toute sa complexité lors d'un colloque organisé en 2010⁴², et celle de Desgodets a pu être dévoilée dans le cadre d'une ANR portant sur les cours de ce professeur⁴³. Le présent ouvrage, qui a été rédigé antérieurement puis parallèlement à ces études, rend évidemment compte de ces nouvelles avancées. Il a pour but essentiel de dresser une synthèse sur l'enseignement académique de la mort de Blondel, premier directeur et premier professeur de l'Académie à l'accession au poste de professeur d'architecture de J.-F. Blondel. Ces années sont en effet cruciales : c'est à cette période que les lettres patentes fixent l'enseignement académique et que sont mises en place les grandes règles de cet enseignement. Après les premières années de balbutiement apparaît en effet une réflexion sur le métier d'architecte : est-il un homme qui doit surtout disposer de grandes connaissances techniques dans le domaine de la construction, suivant la tradition médiévale, ou bien est-il avant tout un dessinateur qui conçoit les bâtiments, comme Jules Hardouin-Mansart ? Ces questions sont évidemment essentielles pour donner un sens à la formation architecturale dispensée à ceux qui doivent devenir les architectes du roi. Ces interrogations qui apparaissent alors, domineront la réflexion sur l'enseignement architectural pendant tout le XIX^e siècle, voire encore aujourd'hui. Il est par conséquent d'autant plus important de s'intéresser à la nature de l'enseignement académique, conçu au siècle

de Louis XIV. Est-il immuable pendant toutes ces années ou répond-il aux évolutions du goût et des connaissances? Est-il en adéquation avec la pratique architecturale régaliennne ou non?

Le choix d'un grand demi-siècle, en s'appuyant certes sur l'apport de F. Blondel, mais sans se focaliser sur le travail de ce grand pédagogue, permet de dégager les principes de l'enseignement académique. Il permet aussi d'étudier la pratique architecturale, avant le goût à la grecque. C'est en effet dans cette très vaste première moitié du XVIII^e que s'affirme l'excellence de l'architecture française : sont alors bâtis des châteaux royaux aussi divers que le grand Versailles de Jules Hardouin-Mansart (1678-1688) ou le Petit Trianon (années 1760). De même, des églises parisiennes qui deviennent des références fondamentales tout en faisant l'objet de nombreux débats (Saint-Sulpice ou Sainte-Geneviève) sont alors construites; des places royales apparaissent sur l'ensemble du territoire et une nouvelle clientèle qui suit les différentes modes fait édifier de riches hôtels particuliers⁴⁴. Ces différentes réalisations architecturales, régaliennes ou non, sont-elles en adéquation avec les cours dispensés? Il reste à connaître précisément la nature de cet enseignement et pour bien en saisir les spécificités, des comparaisons sont opérées avec les pratiques antérieure et postérieure à la période étudiée plus spécifiquement.

DES SOURCES RICHES ET VARIÉES

■ Des sources fiables en grand nombre, mais qui restent le plus souvent fragmentaires, permettent de circonscrire les caractéristiques de l'enseignement académique. Cependant, aucun professeur, de Philippe de La Hire qui succède à F. Blondel, à Louis-Adam Lorient, qui précède immédiatement J.-F. Blondel, n'a publié ses cours de son vivant. Les leçons conservées sous forme manuscrite constituent évidemment une source fondamentale⁴⁵. Ces textes se trouvent dans diverses institutions parisiennes (Institut, Bibliothèque nationale de France, École des ponts et chaussées, Conservatoire national des arts et métiers), dans les bibliothèques municipales en province (Nantes, Langres, Rennes, Rouen) et dans divers instituts en Europe (Amsterdam, Londres) ou dans des bibliothèques américaines; certains sont aussi en mains privées. Quelques manuscrits sont uniques (ceux de Courtonne de Jossenay), d'autres sont conservés en plusieurs exemplaires, parfois nombreux (quatorze manuscrits du « Traité du toisé » de Desgodets) mais reprennent le même texte, à quelques mots près. Ces leçons, même si elles sont rarement autographes comme nous le verrons, sont de première importance car elles permettent de saisir précisément le discours des différents enseignants. Ces cours n'ont jamais été analysés, excepté dans les études récentes (sur La Hire et Desgodets), et permettent de saisir les caractères de l'enseignement académique de la fin du XVII^e siècle au début de la seconde moitié du siècle suivant.

Toutes les leçons ne sont malheureusement pas conservées. Il faut alors se reporter à d'autres sources, et en premier lieu aux procès-verbaux de l'Académie royale d'architecture. Y sont mentionnées en effet les « affiches des cours »,

soit les intitulés des leçons que les professeurs ont l'obligation de publier depuis les lettres patentes de 1717 (article XXVII). Cependant, ces avis ne sont pas obligatoires avant 1717 et sont donnés irrégulièrement après cette date. De plus, lorsqu'ils existent, ils ne sont qu'indicatifs : un intitulé ne peut permettre, à lui seul, de connaître précisément les propos tenus par le professeur, et un enseignant peut ne pas prononcer le cours indiqué en entier. Il faut donc faire appel à des sources complémentaires, et notamment aux commentaires apportés par les professeurs dans les séances académiques, publiés par H. Lemonnier ou conservés dans les archives de l'Institut. En effet, les leçons comme les mémoires présentant les réflexions du professeur sur un même objet, permettent de proposer quelques hypothèses quant au contenu des cours. Les publications des professeurs, recoupées avec les annonces de cours, complètent nos informations et nous donnent la possibilité d'émettre quelques suggestions quant aux grandes lignes d'un enseignement : La Hire et Camus publient ainsi des ouvrages de mécanique et abordent cette thématique dans leurs cours, comme le montrent les annonces qu'ils prennent le temps de faire⁴⁶. Enfin, les dessins exécutés par les élèves de l'Académie, lors des Grands Prix, apportent un autre éclairage : ils montrent les centres d'intérêt des différents professeurs qui proposent les sujets⁴⁷, et constituent des applications directes de l'enseignement académique.

Ces sources variées, et le plus souvent indirectes, permettent de connaître la formation des architectes au sein de l'Académie royale d'architecture. Analysées, elles reflètent une démarche théorique : la volonté de normer l'architecture royale, démarche théorique indissociable de son application pratique, puisque les jeunes architectes doivent mettre en œuvre ce qu'ils apprennent au sein de l'institution royale. Dans la formation apportée, théorie et pratique architecturale restent indubitablement liées.

La didactique académique présente des spécificités. Aussi s'avère-t-il indispensable de commencer par brosser un panorama général de l'ensemble des cours, leur organisation et les matières enseignées ; une évolution dans la manière de dispenser les savoirs se dessine déjà partiellement. La présentation des professeurs qui ont été choisis par les souverains, surintendants ou directeurs des bâtiments permet de compléter ce premier aperçu général car cette période marque aussi une réelle hésitation dans le statut de l'architecte – homme savant et homme artiste. Après ce préambule indispensable (chap. I), il reste à connaître le contenu précis des cours conservés. Un des aspects les plus méconnus de l'enseignement académique reste la « géométrie appliquée à l'architecture » pour reprendre les termes des lettres patentes de 1717. Les mathématiques, dans leur sens le plus large, font partie intégrante des connaissances indispensables aux architectes, dès la fondation de l'Académie. L'architecte est un homme savant qui doit avoir connaissance d'un art libéral des plus illustres (chap. II). Il a aussi besoin d'une instruction dans l'architecture théorique, et en premier lieu dans la théorie des ordres, thème récurrent et jugé primordial pour tous les enseignants. La théorie des ordres reste alors le critère par excellence pour juger de la qualité

d'une œuvre architecturale. Pourtant, tous ne l'enseignent pas de la même manière, et cette variété des approches permet de mettre en avant combien les professeurs, pour un thème aussi éculé, savent s'adapter aux demandes de leur temps, y compris au sein d'une institution royale (chap. III)⁴⁸. Au-delà de cet enseignement, les professeurs s'intéressent aux champs les plus divers de l'art de bâtir, de la distribution à la coutume de Paris, reprenant ainsi les thématiques variées des séances académiques (chap. IV). Ces thèmes sont en prise directe avec les besoins architecturaux contemporains. Ils montrent combien les professeurs de l'Académie entendent répondre à la réalité du métier d'architecte. Ce premier enseignement théorique de l'architecture reste fort riche et laisse déjà transparaître en filigrane l'ambivalence de la conception de l'architecte du roi conçu initialement comme un homme de sciences pour être rapidement perçu comme un dessinateur.

Notes

1. Au milieu du xv^e jusqu'en 1506, des Colbert sont maçons à Reims, voir VERGE-FRANCESCHI M., *Colbert, la politique du bon sens*, Paris, Payot, 2003, p. 30-31.
2. PERRAULT Ch., *Mémoires de ma vie*, Paris, Macula, 1993, p. 125-126.
3. Louis le Vau n'est pas Premier architecte du roi mais se prévaut de ce titre. Voir COJANNOT A., *Louis Le Vau et les nouvelles ambitions de l'architecture française, 1612-1654*, Paris, Picard, 2012.
4. A. N., O¹-15, p. 36, cité par MAUCLAIRE P. et VIGOUREUX C., *Nicolas-François de Blondel, ingénieur et architecte du roi (1618-1686)*, Paris, A. Picard, 1938, p. 121.
5. *P. V.*, t. I, p. 2.
6. *P. V.*, t. I, p. 3.
7. DEZALLIER d'ARGENVILLE, *Vies des fameux architectes depuis la renaissance des arts, avec la description de leurs ouvrages*, t. I, Paris, Desure, 1787, p. 407 : « Le roi récompensa les travaux [qui sont en fait postérieurs] de notre artiste par la place de directeur & professeur de l'Académie d'architecture établie en 1671. »
8. LICHTENSTEIN J. et MICHEL C. (éd.), *Conférences de l'Académie royale de peinture et de sculpture*, t. I, 1667-1679, Paris, ENSBA, 2007, Introduction.
9. *P. V.*, t. I, p. 2-5.
10. *P. V.*, t. I, p. 3.
11. Règlement du 2 août 1653 pour l'Académie de peinture : les académiciens doivent « s'entretenir et exercer en des conférences [*sic*] sur le sujet de la sculpture et de leurs dépendances, et délibérer de leurs affaires » (MONTAIGLON A. de, *Procès-verbaux de l'Académie royale de peinture et de sculpture [1648-1792]*, Paris, Société de l'histoire de l'art français, 1875, t. I, p. 251).
12. À partir de 1717, les assemblées ont lieu le lundi, *Lettres patentes portant établissement d'une académie d'architecture données à Paris au mois de février 1717*, Paris, Jacques Collombat, 1718, article X.
13. 31 décembre 1671, *P. V.*, t. I, p. 3.
14. 13 août 1688, *P. V.*, t. II, p. 164.
15. 9 janvier 1673, *P. V.*, t. I, p. 18.
16. *P. V.*, t. I, p. LVII.
17. Sur Jules Hardouin-Mansart voir JESTAZ B., *Jules Hardouin-Mansart*, Paris, Picard, 2008 ; GADY A. (dir.), *Jules Hardouin-Mansart*, Paris, Maison des sciences de l'homme, 2010.

18. *P. V.*, t. III, p. 58.
19. *Lettres patentes portant établissement d'une Académie d'architecture données à Paris au mois de février 1717*, Paris, Jacques Collombat, 1718.
20. *P. V.*, t. IV, 22 février 1717.
21. *Op. cit.*, art. XV.
22. *Op. cit.*, art. XXXV.
23. A. N., O¹-122, n° 9. Imprimés en 1776 à Paris, chez la veuve Hérisant.
24. Lettres patentes de 1775, article XLVI.
25. 3 janvier 1777, *P. V.*, t. VIII, p. 293-294.
26. BAUDEZ B., *Pouvoir et architecture dans l'Académie des Lumières, Paris au regard de Rome et de Madrid, 1750-1800*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2012, p. 208.
27. EPRON J.-P., *Enseigner l'architecture, l'architecture en projet*, Nancy, Centre d'étude et de recherches architecturales, 1978.
28. PELPEL L. (dir.), COHEN C. et PERDRIZET M.-P., *La formation architecturale au XVIII^e siècle en France*, rapport de recherche du Corda, 1977.
29. BLONDEL F., *Cours d'architecture enseigné dans l'Académie royale d'architecture*, Paris, impr. de L. Roulland, 1675-1683.
30. BLONDEL J.-F., *Cours d'architecture civile ou Traité de la décoration, distribution et construction des bâtiments contenant les leçons données en 1750 et les années suivantes*, Paris, Desaint, 1771-1777, 6 vol.
31. BENHAMOU R., « Cours publics : elective education in Eighteenth century », *Studies on Voltaire and the Eighteenth century*, 241, 1986, p. 365-376; BENHAMOU R., « L'éducation artistique en province : modèles parisiens », *Le progrès des arts réunis*, Paris, 1992; BENHAMOU R., « The education of the architect in Eighteenth Century France », *British journal for eighteenth century studies*, 1989, p. 187-199; BENHAMOU R., *Public and private art education in France, 1648-1793*, Oxford, Voltaire foundation, 1993.
32. MOSSER M. et RABREAU D., « L'Académie royale et l'enseignement de l'architecture au XVIII^e siècle », *Archives d'architecture moderne*, Bruxelles, n° 25, 1983, p. 47-67.
33. PÉROUSE DE MONTCLOS J.-M., *Les « Prix de Rome », concours de l'Académie royale d'architecture au XVIII^e siècle*, Paris, Berger-Levrault/ENSBA, 1984.
34. MAUCLAIRE P. et VIGOUREUX C., *Nicolas-François de Blondel, ingénieur et architecte du roi (1618-1686)*, Laon, s. d.
35. GERBINO A., *François Blondel (1618-1686), architecture, erudition and early modern science*, PhD. Columbia university, 2002; thèse publiée sous le titre : *François Blondel: Architecture, Erudition, and the Scientific Revolution*, Londres/New York, Routledge, 2010. GERBINO A., « The Académie royale des sciences and the gardens of Versailles », *Studies on Voltaire and the Eighteenth century*, 2008, p. 69-95.
36. PROST A., *Jacques-François Blondel et son œuvre*, Metz, Rousseau-Pallez, 1860; LEJEUX J., « Jacques-François Blondel, professeur d'architecture », *L'Architecture*, t. XL, 1927, p. 23-27; STURGES W. K., « Jacques-François Blondel », *Journal of the Society of Architectural historians*, 11, 1952, p. 16-19; BENHAMOU R., « Cours publics : elective education in Eighteenth century », *Studies on Voltaire and the Eighteenth century*, 241, 1986, p. 365-376; CLEARY R., « Romancing the Tome, an Académicians' Pursuit of a popular Audience in the 18th century France », *Journal of the Society of Architectural historians*, 48, 1989, p. 139-149; PICCOLI E., *Jacques-François Blondel a Metz e Strasbourg: esperienza e verifica di un sistema architettonico*, thèse de doctorat en histoire de l'architecture et de l'urbanisme sous la direction de C. Olmo, Politecnico di Torino, 2002; DAVRIUS A., *Jacques-François et son œuvre*, thèse sous la direction de Sabine Frommel, Paris, EPHE, 2011 à laquelle on peut ajouter DAVRIUS A., *Jacques-François Blondel, architecte et théoricien dans le mouvement européen des arts au XVIII^e siècle : ses élèves, ses combats*, thèse université Paul Valéry Montpellier 3-Scuola normale di Pise, 2014.
37. BAUDEZ B., « Les mathématiques à l'Académie royale d'architecture dans la seconde moitié du XVIII^e siècle », *Revue de l'art*, n° 171, 2011-1, p. 9-15.

38. ARMSTRONG C. D., *Julien-David Leroy and the making of architectural history*, Londres/ New York, Routledge, 2012. M. Mosser lui avait auparavant consacré un article important (« Julien-David Leroy », *Piranèse et les Français*, BRUNEL G. [dir.], Rome, 1976, p. 220-224).
39. MONTAIGLON A. de et GUIFFREY J., *Correspondance des Directeurs de l'Académie de France à Rome avec les Surintendants des bâtiments*, Paris, Charavay puis Schemit, 1887-1912, 18 volumes. Nous pouvons faire la même remarque pour l'édition des *Procès-verbaux de l'Académie royale de peinture et de sculpture (1648-1792)*, par A. de Montaiglon (à partir de 1875). Je ne parle pas d'H. Jouin qui fait une introduction très littéraire sur les artistes qu'il considère comme fondamentaux (A. Quantin, 1883).
40. Die « Académie royale d'architecture » 1671-1793, *Anatomie einer Institution*, Köln, 1993.
41. BAUDEZ B., *Pouvoir et architecture dans l'Académie des Lumières, Paris au regard de Rome et de Madrid, 1750-1800*, Presses universitaires de Rennes, 2012. Ce travail est issu de la thèse que B. Baudez a soutenu à l'École pratique des hautes études en 2006.
42. BECCHI A., ROUSTEAU-CHAMBON H et SAKAROVITCH J., *Philippe de La Hire (1640-1718), Entre architecture et sciences*, Paris, Picard, 2012.
43. *Les cours d'Antoine Desgodets, une édition numérique*, 2013, <http://www.desgodets.net>.
44. GADY A., *Les hôtels particuliers de Paris, du Moyen Âge à la Belle Époque*, Paris, Parigramme, 2008.
45. Il existe une exception à cette règle : M. Goupy publie le cours d'architecture de Desgodets sur la coutume de Paris : *Les Loix des bâtiments selon la coutume de Paris traitant de ce qui concerne les servitudes réelles, les rapports des jurés-experts, les réparations locatives, douairières, usufruitières, locatives &c*, Enseignées par M. Desgodets, architecte du roy dans l'école de l'Académie d'architecture. Avec les notes de M. Goupy, architecte..., Paris, Barois l'Ainé, 1748, rééd. 1766, 1768, 1770, 1776, 1777, 1787.
46. Il en est de même pour les cours de Mauduit étudiés récemment par B. Baudez : BAUDEZ B., « Les mathématiques à l'Académie royale d'architecture dans la seconde moitié du XVIII^e siècle », *Revue de l'art*, n° 171, 2011-1, p. 9-15.
47. À la fin des années 1750 et au début des années 1760, les sujets de concours semblent être donnés par l'ensemble des académiciens et non plus par le seul professeur d'architecture.
48. Cette thématique est largement développée par Ch. Michel pour l'Académie royale de peinture et de sculpture : MICHEL Ch., *L'Académie royale de peinture et de sculpture (1648-1793), La naissance de l'École française*, Genève, Droz, 2012.